



PREFECTURE DE LA NIEVRE

DIRECTION DU PILOTAGE INTERMINISTERIEL ET DES MOYENS

GUICHET UNIQUE ICPE - POLE ENQUETES PUBLIQUES

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETES PUBLIQUES

COMMUNE DE CHÂTIN

Captages 1 et 2 de Saint-Gy

Seront ouvertes du 5 au 21 février 2013 inclus, des enquêtes publiques conjointes, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, en vue de l'établissement des périmètres de protection des captages 1 et 2 de Saint-Gy, situés sur la commune de CHÂTIN, ainsi que de l'institution des servitudes y afférentes.

Les dossiers d'enquêtes seront déposés à la mairie précitée et pourront être consultés aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Les observations du public pourront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Châtin ;
- soit adressées par écrit à Monsieur Georges GUILLEMINOT commissaire enquêteur, mairie de Châtin.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part de leurs observations à l'occasion des permanences à la mairie de Châtin les :

- mardi 5 février 2013 de 14 H 00 à 17 H 00
- mardi 12 février 2013 de 14 H 00 à 17 H 00
- jeudi 21 février 2013 de 9 H 00 à 12 H 00

L'arrêté d'ouverture d'enquêtes sera consultable sur le site internet de la préfecture www.nievre.gouv.fr

A l'issue des enquêtes, une copie du rapport du commissaire enquêteur sera déposée dans la mairie précitée ainsi qu'à la préfecture de la Nièvre - guichet unique ICPE - pôle enquêtes publiques pour être communiquée dans un délai d'un an à toute personne qui en fera la demande.